

Avis aux personnes intéressées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur un projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels

Lors d'une séance tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 110-11-2020 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 110-2008 afin de régir l'extraction de matière granulaire en zone agricole et, dans les zones C-117 et C-118, l'extension d'un usage dérogatoire.**

Le projet de règlement a pour effet :

- d'autoriser, en zone agricole, l'extraction de matière granulaire dans l'unique but de préparer le sol pour la pratique de l'agriculture. La zone agricole est constituée de l'ensemble des zones désignée par la lettre A au plan de zonage.
- d'autoriser, dans les zones C-117 et C-118, l'extension d'un usage dérogatoire. Ces zones sont décrites au plan ci-après :



Le projet de règlement, le règlement relatif aux usages conditionnels 110-2008 et le règlement de zonage RRU2-2012 en vigueur, ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, pendant une période de **15 jours** suivant la publication du présent avis, soit **jusqu'au 6 janvier 2021, inclusivement**.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 22 décembre 2020

Marie-Josée Charron, assistante-greffière